

(N° 261.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 29 JUILLET 1924

Rapport de la Commission des Colonies, chargée d'examiner le Projet de Loi approuvant une ordonnance du Gouverneur général en date du 16 novembre 1923, ouvrant un crédit supplémentaire au Budget des Dépenses extraordinaires du Congo belge de 1923.

(Voir les n°s 148, 407 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séance du 25 juillet 1924)

Présents : MM. VOLCKAERT, président ; DE LAUSNAY, le baron DE STEENHAULT DE WAERBEECK, GENARD, HULIN et EYLENBOSCH, rapporteur.

MADAME, MESSIEURS,

Votre Commission ayant pris connaissance du vote favorable émis par la Chambre des Représentants, le 25 courant, approuve par 4 voix contre 2 les crédits supplémentaires au Budget des Dépenses extraordinaires du Congo belge de 1923.

Le Rapporteur,
A. EYLENBOSCH.

Le Président,
V. VOLCKAERT.